

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-064

Séance du 01 décembre 2022

**Avis relatif à la liste rouge régionale des poissons et des écrevisses de la région
Auvergne Rhône-Alpes**

Après avoir examiné le dossier relatif à la liste rouge des poissons et des écrevisses lors de la séance du 01 décembre 2022, le CSRPN émet un **avis favorable**. Le CSRPN souligne la quantité ainsi que la qualité du travail effectué. Toutefois, le CSRPN émet les recommandations et les remarques suivantes :

- Il regrette qu'il n'y ait pas eu de présentation par l'organisme en charge de l'élaboration de ces listes ;
- Le CSRPN rappelle que les critères UICN visent à la protection des espèces menacées mais ne s'appliquent pas à des populations introduites, de quelque valeur halieutique soient-elles (à l'exception de programmes de conservation scientifiquement contrôlés, tels que pour l'Apron dans la Drôme), ni même à celles de leurs populations natives dont le caractère indigène aurait été génétiquement altéré par l'introduction de génotypes allochtones. En outre, il considère que si des actions de renforcement de populations venaient à être envisagées (cas de la truite fario en particulier), elles nécessiteraient un contrôle scientifique. Cela permettrait de limiter les risques de pollution génétique notamment ;
- Au regard de l'importance de la sécheresse de 2022, il serait opportun de mesurer l'effet de celle-ci. Cette évaluation pourrait permettre une projection sur les effets de ces sécheresses d'envergure à plus long terme. Aussi, une réactualisation de la liste rouge au regard de ces interprétations pourrait être pertinente dans un délai raisonnable ;
- Enfin, le CSRPN rappelle qu'une liste rouge peut avoir des vertus pédagogiques. Dans le cas présent, elle permet notamment de souligner l'impact et les problèmes liés aux introductions d'espèces et même aux déplacements de celles-ci y compris dans des eaux considérées comme closes qui, écologiquement, n'existent pas.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

